



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le 12 avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel DUTECH, maire de Nailloux.

Les documents nécessaires à la présente séance ont été communiqués avec la convocation le 5 avril 2016

Étaient présents : Anne BORGETTO, Nawal BOUMAHDJ, Charlotte CABANER, Lilian CHAUSSON, Didier DATCHARRY, Sébastien DONNADIEU, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Lison GLEYSES, Thierry LATASTE, Delphine LEGRAND, Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Cécile PAUNA, Fabienne SERENE, Daniel VIENNE, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : Pierre MARTY, Anne MENDEZ, Georges MERIC, Sabine MORENO, Éva NAUTRÉ, Agnès SALVATORI.

Pouvoirs : Pierre MARTY pouvoir à Antoine ZARAGOZA, Anne MENDEZ pouvoir à Anne BORGETTO, Georges MERIC pouvoir à Lison GLEYSES, Sabine MORENO pouvoir à Cécile PAUNA, Éva NAUTRÉ pouvoir à Charlotte CABANER, Agnès SALVATORI pouvoir à Didier DATCHARRY.

Secrétaire de séance : Sébastien DONNADIEU.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DOUVENEAU, receveur municipal du Trésor Public d'être présent.

Selon l'ordre du jour prévu les décisions prises :

1. Deux Délibérations 16-021 et 16-022 : Budget communal :

• Compte administratif 2015

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 seront exposées au Conseil.

Le conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 967 632.13€	2 681 572.83€
Recettes	1 858 087.73€	3 560 604.07€
Excédent		879 031.24€
Besoin de financement	109 544.40€	

• Compte de gestion 2015

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Nailloux et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

2. Délibération 16-023 : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 et ayant considéré que ledit compte est exact, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 092 558.55€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération 16-024 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2016 - TAXES DIRECTES LOCALES

Exposition des conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 1 821 305€, hors allocations compensatrices.

Le conseil municipal fixe le taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxes	Taux de 2016	Bases d'imposition prévisionnelle 2016	Produit correspondant
d'habitation	18.62 %	4 265 000 €	794 143 €
Foncière (bâti)	25.43 %	3 803 000 €	967 103 €
Foncière (non bâti)	101.28 %	59 300 €	60 059 €
Total :			1 821 305 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération 16-025 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'ANNÉE 2016

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Le conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes
Investissement	2 110 192.37€	2 110 192.37€
Fonctionnement	3 339 882.08€	3 339 882.08€
Total	5 450 074.45€	5 450 074.45€

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Deux Délibérations 16-026 et 16-027 : budget assainissement :

- **Compte administratif 2015**

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 seront exposées au Conseil.

Le conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	277 216.17 €	345 244.42 €
Recettes	285 326.57 €	355 063.01 €
Excédent	8 110.40 €	9 818.59 €
Besoin de financement		

- **Compte de gestion 2015**

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Nailloux et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le conseil Municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'assainissement pour le même exercice.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

6. Délibération 16-028 : BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Le conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 et ayant considéré que ledit compte est exact, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 521 058.28€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Délibération 16-029 : BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2016

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement	209 800.36 €	209 800.36 €
Fonctionnement	777 623.88 €	777 623.88 €
Total	987 424.24 €	987 424.24 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Quatre Délibérations : demandes de subventions

• Délibération 16-030 : SALLE FOYER RURAL : RÉFECTION DE LA TOITURE

M.ZARAGOZA, adjoint au maire, indique que suite à des infiltrations récurrentes, il est nécessaire d'effectuer une restauration de la toiture de la salle du Foyer rural, route d'Auterive. Il propose que la toiture soit restaurée par l'EURL Pascal LASSALLE qui a fourni un devis d'un montant total de 6 416.67 € HT. Il précise qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette réfection.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

• Délibération 16-031 : ÉCOLE JEAN ROSTAND : INSTALLATION DE LA CLIMATISATION AU DORTOIR

Mme BORGETTO, adjointe au maire en charge des Affaires Scolaires, indique qu'il est nécessaire d'installer un système de climatisation dans la salle du dortoir, au 1er étage de l'école Jean Rostand. Elle propose que l'installation soit effectuée par la société FIABELEC qui a fourni un devis d'un montant total de 2 985.81 € HT pour la fourniture et la pose d'une PAC air/air réversible de type monosplit. Elle précise qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette réfection.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

• Délibération 16-032 : ÉGLISE : RÉFECTION DE LA TOITURE

M.ZARAGOZA, adjoint au maire, indique que suite à des infiltrations récurrentes, il est nécessaire d'effectuer une restauration de la toiture de l'Église. Il propose que la toiture soit restaurée par :

- l'EURL Pascal LASSALLE qui a fourni un devis d'un montant total de 3 750.00 € HT

- et la SAS PCZ SORROCHE qui a fourni un devis d'un montant total de 1 261.00 € HT.

Il indique qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette réfection.

La délibération est approuvée à l'unanimité

• Délibération 16-033 : CRÉATION COULÉE VERTE DU MARTIGAT

M.ZARAGOZA, adjoint au maire, indique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux pour créer la coulée verte du MARTIGAT et de prévoir également la pose d'une clôture. Il propose à l'assemblée les devis suivants :

- Entreprise LAMOTTE qui a fourni un devis d'un montant total de 3 510.00 € HT pour la création de la coulée verte,

- et la SARL ARES TECHNOLOGIE qui a fourni un devis d'un montant total de 13 002.80 € HT pour la fourniture et la pose d'une clôture.

Il indique qu'une subvention sera demandée auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour financer cette création de coulée verte.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 h 56 et rappelle le prochain conseil municipal le jeudi 28 avril 2016 à 20 h 30.